



## Delais pour payer une amende du tribunal ?

Par **pouch34**, le **16/06/2012 à 13:02**

Bonjour, suite à mon passage au tribunal il y a un mois de cela à peu près j'ai donc eu droit à 500 euros d'amendes et 22 euros de frais. Quel est mon délai pour payer cette amende ? Il y a-t-il des majorations ? Merci de votre future réponse ;)

Par **pat76**, le **16/06/2012 à 15:18**

Bonjour Vous avez reçu une demande de paiement de la part du Trésor Public ? Vous pouvez vous renseigner auprès de votre agence du trésor Public et même demander un arrangement pour payer cette amende en plusieurs fois.

Par **pouch34**, le **16/06/2012 à 15:34**

non je n'ai rien reçu encore. Il faut donc que j'appelle le trésor public donné dans le descriptif de ma notification de jugement ? ou ils le feront d'eux-mêmes ? Merci pour la réponse ;)

Par **zoogataboom**, le **05/03/2013 à 21:30**

[fluo]bonjour[/fluo] Je me suis pris également une amende de 500 euros plus 90 euros de frais de dossier il y a un mois et pour saturer le tout un 18 mois de prison dont 12 mois ferme je voudrais également savoir comment bénéficier d'une aide pour payer en plusieurs fois et comment je peut

proceder a un amenagement de peine je prefererzais avoir le bracelet je ne c'est pas pour quelle genre de chose tu tes prit cette amende mes il abuse un peu parfois mes je pence choze vraimen pas sur que l'ont a 1ans pour payier mes jen suis vraimen pas sur bon courage a toi je ces pas si tu tes prit de la prizon mes dit toi la prizon ces dur mes la sorti ces sur !!!!!!!  
Garde le sourire

Par **DERONCHIN**, le **14/10/2018** à **15:49**

Bonjour,rnrnSuite à une infraction au code de l'urbanisme l'hôtel de ville m'avait traduit devant le tribunal correctionnel et celui-ci m'a condamné à régulariser les travaux mais aussi au versement d'une amende. Le jugement remonte à mars 2015. Depuis, j'attends qu'elle me soit notifiée, j'en suis donc sans nouvelles. Après combien de temps écoulé post-jugement je pourrais considérer ne plus en être redevable? Avec mes remerciements

Par **morobar**, le **14/10/2018** à **16:00**

Bonjour,rn20 jour pour le délai d'appel du procureur puis 5 ans après.

Par **DERONCHIN**, le **14/10/2018** à **16:12**

Mille mercis.

Par **bigboudda**, le **19/10/2018** à **15:26**

Bonjour,Peut on demander le règlement d'une amende d'un montant de 721 euros datant de 2013, y a prescription, ou puis je bénéficier d'un règlement en plusieurs fois ou une remise gracieuse totale ou partielle suite a un jugement au tribunal correctionnel.Je vous remercie par avance.

Par **bigboudda**, le **19/10/2018** à **15:57**

Bonjour,rnrnSuite a un contrôle routier et un passage au tribunal correctionnel en 2013 suivi d'une amende d'un montant de 721 Euros y a t'il des prescription dans ce cas, ou est il possible après tout ce temps d'honorer des paiements en plusieurs fois ou un dégrèvement total ou partiel.rnJ'ai des saisies sur salaire des impôts d'un montant 266 Euros depuis janvier jusqu'en décembre 2018.rnJe vous remercie à l'avance.rnCordialement.[smile17]rnFabienne

Par **amajuris**, le **19/10/2018** à **16:08**

bonjour, une saisie interrompt le délai de prescription, si vous avez eu des saisies, le délai de prescription du jugement (10 ans) repart à zéro. Pour des délais de paiement, vous devez poser la question à votre créancier, mais si le jugement date de 2013, je ne suis pas certain que votre créancier soit enclin à vous accorder des facilités de paiement. Les saisies sur salaire sont-elles liées à votre amende ou ont-elles une autre cause ?

salutations